

Séance du lundi 21 mars 2016

Date de la convocation: 16/03/2016

Membres en exercice : 40	<i>L'an deux mille seize et le vingt et un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, dans la salle communale, à 20 heures 00 sous la présidence de Bernard GIRAUD-GUIGUES, maire.</i>
Présents : 29	
Votants : 35	<u>Présents :</u> Bernard ANCIAN, Isabelle BAILLY CHARPY, Jean-Marc BERNE, Jean-Paul BUGNET, Viviane DEL NEGRO, Nathalie GERBER, Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bertrand GUYOT, Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Nathalie LEGER, Nelly MARÉCHAL, Pierrette MARMONIER, André MARTINOD, Marcel MARTINOD, Jean-Claude MINET, Jean-Yves MONTANGE, Guylaine NICOD, Pascale NIOGRET, Richard NIOGRET, Bernard PERRET, Marie-Josèphe REYDELLET, Marie-Hélène RICAULT, Catherine RIVIERE, Jean ROCHE, Marc SENE, Claudine VALLOT, Jacques VINCENT-FALQUET, Abel VUAILLAT, Victoire VUAILLAT
- pour : 35	
- contre : 0	
Absentions : 0	<u>Représentés :</u> Jean-Marie CHAIMBAULT, Frédéric LEROY, Vincent OLLIER, Marie PASSARD, Delphine RICHARD, Renaud TROCCON <u>Excusés :</u> Evelyne BERTHET, Emmanuel PHILIPPE <u>Absents :</u> Nicolas CONTY, Jacques PUVILLAND, Laura VUILLERMET <u>Secrétaire de séance :</u> Jean-Paul BUGNET

Objet: Régie pêche étang de Songieu : validation des tarifs par commune nouvelle - DE_2016_079

M. le maire rappelle à l'assemblée la création de la régie pour l'encaissement des ventes des cartes de pêche. Le conseil municipal de Songieu avait fixé les tarifs suivants :

- carte année adulte : 35 €
- carte année enfants : 10 € (de 9 à 12 ans)
- carte 7 jours consécutifs : 10 €
- carte journée : 5 €
- carte nuit (carpe): 5 €

Il propose au conseil de reconduire ces tarifs au nom de la commune nouvelle.

Après délibérations, à l'unanimité, le conseil :

- **VALIDE** les tarifs tels que définis dans l'exposé du maire,
- **DIT QUE** cette délibération sera affichée à l'étang des Alliettes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Bernard GIRAUD-GUIGUES

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture le 30/3/2016
et publié ou notifié le 31/3/2016

